

Pétition du citoyen Evrard, brigadier, qui réclame 2 années et 7 mois de sa pension de retraite, lors de la séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Pétition du citoyen Evrard, brigadier, qui réclame 2 années et 7 mois de sa pension de retraite, lors de la séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 474-475;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24309_t1_0474_0000_8

Fichier pdf généré le 21/07/2021

La Carmagnole qui a eu en très peu de tems un mouvement considérable pour cause de maladie, a déposé a l'hôpital 250 hommes, dont les maladies se sont déclarées très graves et[,] de plus[,] ont fait tomber par leur malignité les hommes les plus robustes; rien n'a effrayé deshogues; plus le mal était grand, plus il redoublait de zèle, moins il voyait le danger qu'il courait lui même; déjà[,] par ses soins assidus, plusieurs étaient soulagés, tous lui tenaient les bras; mais enfin il fallut céder; le Physique ne répond presque jamais au moral. Cet homme précieux tomba malade, et après avoir balancé pendant 8 jours entre la vie et la mort, il succomba. On reconnut que sa maladie était la même que celle dont était mort plusieurs de la Carmagnole, et qu'elle avait le même caractère de malignité; ainsi, vous voyez, Citoyens, que cet homme a été sacrifié par le zèle qu'il mettait à donner ses Soins aux braves sansculottes; vous savez combien cet homme était méritant; quelle perte l'hôpital, Je dirai plus[,] la patrie, fait dans ce Citoyen; mais vous ne pouvez vous faire aucune idée de la position malheureuse de cette veuve; des intérêts particuliers lui donnent la certitude de ne rien avoir des parents de son mari; elle est d'une famille peu aisée; en un mot[,] il ne lui reste rien, si ce n'est la douleur toujours renaissante de la perte de son mari. Ainsi la Loix qui parle positivement en sa faveur, et le mérite de Deshogues, concourent à lui procurer la pension due aux veuves d'hommes morts en activité de service.

Veillez donc[,] Citoyens, prendre en considération une demande qui n'a d'autre considération à son appui que la justice; mais qui suffit dans le règne de l'égalité: il est de vrais sansculottes de se signaler par des actions de Bienfaisance.

DESPLANQUES, V^{ve} DESHOGUES.

[Certificat de la Municipalité de Rocher de la liberté]

Nous, Maire, officiers Municipaux et notables de la Commune de Rocher de la liberté, Cydevant Saint Lo[,] département de la manche, Certifions à qui il appartiendra que la Citoyenne Jeanne-Louise-Catherine desplanques[,] native de cette Commune, veuve du Citoyen Louis-Jean-Clair deshogues[,] officier de Santé dans l'hôpital de la Marine à Cherbourg, est née sans aucune fortune; et que l'état triste dans lequel elle est réduite, lui donne lieu d'espérer de jouir de la pension accordée aux personnes qui sont nécessiteuses

Donné en la Maison Commune le 14 Mess. II.

AURY (maire), BARRIER (off. mun.), LE ROUX (agent nat.), JEANDAMEMME (notable), LECARDONNEL (off. mun.), Leonard PICQUENARD (Notable), POUILLAIN (notable), GAUGAIN (off. mun.), VUILLARD Pere (Notable), ph^e. VAULTIER (Off. mun.), GAUTIER (off. mun.), SURGET (notable), LECOURNEURME (off. mun.) [et 2 signatures illisibles (dont celle du secrét. g^{al})] (1).

(1) En marge: « Vu au directoire du district du Rocher de la liberté le 17 Mess. II BAUFILS, CAUCHARD, BOURDON, DURIER » et, au v^o: « vu au c. revol. du rocher de la Liberté le 18 Mess. II. Lh. Venque, Themane, J. Née, Gaudye, Dubuisson, Burnet [et 2 noms illisibles]. »

[Certificat du Contrôleur de l'Hôpital de la Marine et des officiers de santé]

Je Soussigné, employé civil, faisant fonctions de Contrôleur de l'hôpital de la marine de Cherbourg, certifie que Jean-Louis-Clair-Deshogues, âgé de 28 ans, natif de la commune notre dame de Cenilly, district] de Coutances dép^t de la manche, aide-pharmacien, est entré audit hôpital en laditte qualité, le 18 brumaire an II et y est décédé le 4 ventose suivant, en activité de service; qu'il s'y est toujours comporté avec autant d'assiduité que d'intelligence; qu'il est mort victime de son zèle en prodiguant ses soins aux malades dont l'hôpital regorgeoit alors par l'espèce de contagion occasionnée par les fregattes de l'Etat[,] notamment la Carmagnole; et qu'enfin il emporta avec lui le regret du dit hôpital le 24 mess. II.

LURAQUERYE

nous officiers de santé de La marine au port de cherbourg, certifions que les faits cy dessus énoncés sont conformes à la vérité. le pharmacien deshogues fut tellement victime de son zèle, qu'il retourna parmi les malades, avant que sa convalescence fût terminée, et la rechûte termina sa carrière le 4 ventose, comme il est rapporté.

au dit hôpital, le 24 mess. II.

Macellerie, Louays, Duvergé

33

Le citoyen Evra[r]d, employé des fermes avec le titre de brigadier, réclame 2 années et 7 mois de sa pension de retraite.

Renvoi au comité de liquidation (1).

[Le C^l. Evrard Cy dev' B[riga]dier employé dans les fermes, au poste de Bisping (2), présentement domicilié à reling (3) Au Présid. de la Conv.; Reling, quintidi 3^e Decade de Mess. II] (4)

Expose que, malgré que je me sois conformé dans le tems voulu à l'article 11 de la Loi du 4 avril, (vieux styl) concernant les employés de la ferme ayant droit ou jouissant d'une pension; du nombre des derniers, je n'ai cependant joui, ni perçu en aucune manière, depuis 2 ans 7 mois, la gratification qui m'est allouée, comme il en constate par mon certificat de retraite cy Joint...

Il me suffira sans doute[,] pour implorer votre justice et intéresser votre bon cœur, de vous exposer, Citoyens Représentants, que[,] père de famille et exposé sur un pays limitrophe, cette privation de ma retraite n'ajoute pas peu à ma mauvaise position; dénué de tout par mon âge et mes infirmités[,] me trouvant hors d'état de travailler, après 31 ans 9 mois de service dans la ditte ferme, n'ayant enfin pour ressource que l'espoir d'être remboursé des ar-

(1) P.V., XLII, 158.

(2) Distr. de Dieuze, Direction de Nancy.

(3) Pour Remeling (?), distr. de Sarre-Libre [Sarrelouis], Moselle.

(4) C 314, pl. 1255, p. 23.

rérages de ma retraite de 2 ans 7 mois que je sollicite de votre justice pour satisfaire aux avances qui m'ont été faites jusqu'au jourdhuy pour me substantier[,] ma femme et mes enfants, je ne puis passer sous silence et vous laisser ignorer que[,] malgré toutes mes observations au District et à la Municipalité dont je fais partie, je me suis vu obligé, par le plus grand des efforts[,] de satisfaire annuellement à une imposition de 26 # 2^s 6^d à laquelle j'ai été contribuable accause de ma pension; mais cette pension, Citoyen Président, je ne l'ai pas encore perçue, et ce ne sera pas en vain, je pense[,] que je vous en fais la Juste Reclamation.

EVARD

[Extrait de Certificat de Retraite] (1)

Le S[ieur] L. Evard, âgé de 52 ans, Taille de 5 pieds 3 pouces, Natif de marsal

Nous Sousignés Directeur G[énéral] des fermes du Roi au Dép^t. de la Lorraine du Barrois, Certifications que le S[ieur] L. Evard signalé cidessus, cidev^t Brigadier au poste de Bising, Capitenerie de Lou-drefing aux appointements de 460 # par an, a été, conformément à la Délibération de la Compagnie du 13 février 1768, admis à la retraite en considération de ses anciens et bons services, pour s'établir à Reling où il a déclaré vouloir se retirer pour y jouir de la gratification qui lui est accordée, à charge par lui de se comporter en honnête homme et de justifier de ses vie et mœurs.

En foi de quoi, nous lui avons donné le présent certificat au témoignage de la satisfaction que la ferme generale a eu de ses services et de sa conduite

fait à L'hôtel des fermes du Roi à Nancy le 15 janvier 1791.

DAUVERGNE

34

La commune de Fleurigné, département d'Ille-et-Vilaine, félicite la Convention nationale sur l'énergie qu'elle a déployée pour éloi-gner à jamais du peuple français les maux que lui causoit l'existence des distinctions de l'an-cien régime : elle annonce qu'elle se forme en garde nationale pour repousser les chouans; elle demande des fusils pour être plus en état d'exterminer les brigands (2).

[Fleurigné, 27 prair. II] (3)

Dignes fondateurs de notre Liberté et de notre Egalité[,] nous manquerions à un de nos devoirs le plus sacré, si nous mettions en oubli des Représentans qui se sont immortalisés en régénérant à ses premiers principes le peuple français, que la Corruption avait enlevé à ses ayeux et à lui-même.

(1) Fermes Generales du Roi, Direction de Nancy, Certificat de Retraite, sous le n° 43 de la 3^e Classe.

(2) P.V., XLII, 158. L'original porte « Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité de salut public, 6 therm. II ».

(3) C 314, pl. 1255, p. 27.

Vous avez combattu avec une fermeté admirable nos ennemis communs; les Tirans sont terrassés, la république triomphe d'orient en occident et du Sud au Septentrion; un œil de surveillance et la grande activité que vous avez déployé pour notre Bonheur Eternel, vous a fait découvrir de vils conspirateurs qui souillaient le Temple des Loix, et sous une apparence de patriotisme[,] travaillaient à nous replonger en l'esclavage; vous les avez chassés[,] ces perfides traitres; le glaive des Loix a puni ces vils parjures qui participaient dans les infames projets des puissances coalisées, pour immoler nos vertueux Représentants et les soutiens de notre Constitution; parvenus au but de leur horribles attentats, ils se seraient abeuvrés (sic) du sang des Républicains, mais le grand homme, que nous adorons et qui conduit le gouvernail, vous a aidé de ses Lumières à déjouer encore une fois leurs complots. La République est assurée; le désir est accompli.

La commune se rendrait méprisable si elle s'oubliait à un tel point. Se serait une tache pour elle, en ne vous envoyant pas son adresse de félicitation sur vos sublimes traveaux, glorieux de plus pur Republicanisme, d'avoir obéi et exécuté des Loix dictées par la sagesse même; cette Commune qui[,] aussitôt quelle scut qu'il était ordonné de déposer l'argenterie des cy devant églises, porta celle de la sienne à son district, et renvoya son preitre, parce quelle est actuellement au niveau de la Raison, et elle déposa encore une somme de 798 # 16 s. à l'effigie des 2 derniers Despotes. Non, elle ne veut pas rester dans le silence; semblable aux autres communes de La République, elle veut s'acquitter de son devoir.

Notre génie n'est point assez étendu, Citoyens Représentans, pour vous prononcer un stile recherché ou élégant; il Vat être simple et dans le langage d'habitans de Campagne, mais soyez certains qu'ils sort de principes purs et de cœurs droits; la naïveté à toujours été notre guide; vous voudrez donc bien, Citoyens, avoir pour nous quelque indulgence.

Oui[,] nos pères et nos libérateurs[,] vous nous avez donnés une Sainte Constitution qui a été acceptée à son entier chez nous; Notre Vœu vous fut[,] le premier de notre District, adressé, et nous eumes cette satisfaction en le voyant inscrit sur la nomenclature du Bultin de la Convention; nous ne primes aucunes parts au fédéralisme[,] malgré les sollicitations et les écrits que les anarchistes nous faisaient passer, pour semer le trouble et la division parmi nos Campagnes paisibles; malgré notre ignorance, on ne put parvenir à nous détourner de notre droit chemin; nous fumus toujours fermes pour la République; nous appercevions bien au travers de tout, que ces traitres nous tendaient des pièges et nous reformeraient de nouvelles chaines.

L'Être Suprême que nous adorons vous conduit au comble de nos vœux; vous avez brisé nos fers et nous sommes libres; nous n'avons plus parmi nous de ces gens qui se croyaient, avec un morceau de parchemin, être d'une classe differente à la notre; ils se trompaient grandement; leur ame était remplie de crimes et des plus grands vices, et la notre à nous, qui voulons être Républicains, est sans taches : ces soi disant nobles avaient de grandes quantités de pigeons qui dévoraient toutes nos moissons; ils nous regardaient encore[,] nous autres, bonnes gens, comme leurs, e[s]claves ou leurs bestes de